

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 2025-005/COM/DAREN/PRGDD EN VUE DE
LA CONSTITUTION D'UNE LISTE RESTREINTE POUR LE RECRUTEMENT PAR LA
PROCEDURE SIMPLIFIEE DE LA BOAD D'UN CONSULTANT BUREAU/CABINET OU
GROUPEMENTS DE BUREAUX/CABINETS POUR LA REALISATION DE L'AUDIT FINANCIER,
COMPTABLE ET DE PASSATION DE MARCHES DU PROJET REGIONAL D'APPUI A LA
GESTION DURABLE DES DECHETS ET DE REDUCTION DES EMISSIONS DES POLLUANTS
ORGANIQUES PERSISTANTS NON INTENTIONNELS (UPOP) ET DE MERCURE DANS LES
PAYS DE L'UEMOA, POUR LES EXERCICES 2025 ET 2026**

1. La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le cadre de l'exécution de son budget 2025, a l'intention d'utiliser une partie de ses ressources financières reçues de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) sur financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à la réalisation de l'audit financier, comptable et de passation de marchés du projet pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Pour soutenir les États de l'UEMOA dans leurs engagements en faveur de la protection de l'environnement et renforcer leur lutte contre les pollutions et nuisances, il est mis en place une politique régionale ambitieuse en cohérence avec les Accords Multilatéraux sur l'Environnement. Grâce à cette approche intégrée et solidaire, la Commission de l'UEMOA se positionne comme un acteur clé dans la protection de l'environnement notamment en matière de lutte contre les pollutions et nuisances et de lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest, tout en favorisant un développement économique inclusif et durable.

Fort de ces engagements, la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec la BOAD et le FEM a initié la mise en œuvre du projet régional d'appui à la gestion durable des déchets et de réduction des émissions des polluants organiques persistants non intentionnels (UPOP) et de mercure dans les pays de l'UEMOA afin de prendre en charge cette problématique.

En vue d'assurer la bonne gestion des fonds dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il est prévu la réalisation de l'audit annuel des comptes.

2. Les objectifs de la mission visent à :

- vérifier la régularité et la sincérité des états financiers du Projet, en s'assurant qu'ils reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, les opérations financières (dépenses et recettes) réalisées durant la période auditee ;
- s'assurer que les rapports financiers du Projet présentés à la BOAD donnent, au cours de la période couverte par l'audit, une image fidèle dans tous leurs aspects significatifs des dépenses effectivement engagées, du reste à engager, etc. ;
- évaluer la conformité de l'utilisation des fonds par rapport aux clauses contractuelles du financement, aux règles d'éligibilité des dépenses et aux principes de bonne gestion financière ;
- apprécier l'efficacité du système de contrôle interne mis en place pour assurer une gestion efficiente, transparente et sécurisée du projet ;
- contrôler la conformité des procédures de passation des marchés, en vérifiant leur alignement avec les textes applicables et le respect des principes de transparence, d'équité, d'économie et d'efficacité ;
- examiner les mesures éventuelles mises en œuvre en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux dans le cadre de la gestion du Projet ;
- formuler des recommandations concrètes et opérationnelles en vue de renforcer les systèmes de gestion financière, de contrôle interne et de passation des marchés du Projet.

3. Le volume global estimé des prestations en homme / mois pour l'ensemble de l'équipe d'audit est de 3 hommes/mois par exercice pour une durée estimée de 30 jours maximum par exercice pour une mission pouvant s'étaler sur 2 mois maximum. En vue de la constitution de la liste restreinte et pour une Demande de Propositions ultérieure, le Commissaire chargé du

Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement, invite les candidats intéressés (Cabinets d'études, Bureaux d'études, ou groupements), régulièrement installés dans au moins un Etat membre de l'UEMOA, à manifester leur intérêt à fournir les prestations ci-dessus décrites.

4. Les Cabinets d'études, Bureaux d'études, ou groupements intéressés sont invités à produire, dans leur dossier de manifestation d'intérêt, toutes références et documents permettant d'apprécier leurs expériences et expertises en ces prestations, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations (brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues, moyens matériels, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des compétences nécessaires, etc.).
5. La Commission de l'UEMOA, se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.
6. Les appréciations porteront notamment sur l'expérience générale, l'expérience spécifique et la connaissance de la région sur la base de la pondération ci-après :

Critères d'évaluation	Notes pondérées maximales
1 - « Expérience générale du Consultant »	30
2 - « Expérience spécifique du Consultant »	60
3 - « Connaissance de la région (pays de l'UEMOA) »	10
Total des points	100

7. Pour tous renseignements (besoins de TdRs), veuillez contacter :

- **Monsieur Bonfils Yao KOKO, Tél: +226 25 42 51 72; poste 5172; Email : bykoko@uemoa.int**
- **Monsieur Benjamin T. KARAMBIRI, Tél: +226 70 25 57 49; Email: btkarambiri@uemoa.int**
Aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi, de 07h30 mn à 12h 30 mn et de 13h 30 à 16h 30 mn.

Les manifestations d'intérêts en langue française, sous format papier A4, et fournies en trois (03) exemplaires, doivent être déposées au bureau du courrier de la Présidence de l'UEMOA, 380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO - 01 BP 543 Ouagadougou 01 ; Burkina Faso - Tél : (226) 25 31 88 73 à 76, Email : commission@uemoa.int, sis à Koulouba au plus tard le 23 décembre 2025 à 9 heures 00 mn précises heure locale.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10 heures 30 mn au 2^{ème} étage du complexe administratif sis à Ouaga 2000 dans la salle de réunion du **Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN)**.

8. L'enveloppe contenant la Manifestation d'intérêt devra être scellée et portée visiblement la mention : « **Manifestation d'intérêt n° 2025-005/COM/DAREN/PRGDD en vue de la constitution d'une liste restreinte pour le recrutement par la procédure simplifiée de la BOAD d'un consultant bureau/cabinet ou groupements de bureaux/cabinets pour la réalisation de l'audit financier, comptable et de passation de marchés du projet régional d'appui à la gestion durable des déchets et de réduction des émissions des polluants organiques persistants non intentionnels (UPOP) et de mercure dans les pays de l'UEMOA, pour les exercices 2025 et 2026».**

